

LES ORIGINES DE LA DÉCLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Voir pour comprendre, « [La Déclaration universelle des droits de l'homme](#) »

Guillaume Meurice

Il était une fois la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, pour qu'on ne bascule plus jamais dans une telle barbarie, la communauté internationale a décidé d'élaborer un texte sur les droits communs à toutes et à tous, un texte qui s'impose à tous les États et qui protège tous les êtres humains contre toutes les discriminations, un texte qui garantit le droit à la vie, à la dignité, à l'égalité, à la sécurité, à la santé, à la liberté d'expression et d'opinion, à l'éducation, à une justice équitable. C'est comme ça qu'au bout de quatre ans de travail acharné, le 10 décembre 1948, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* était adoptée par les Nations unies. Retranscrit dans plus de 500 langues, c'est un des textes les plus traduits au monde. Mais cette déclaration ne sort pas de nulle part. Plusieurs textes, tout au long de l'histoire des sociétés humaines, ont posé des règles de vie commune. Le *Cylindre de Cyrus* écrit en Perse en 539 avant Jésus-Christ est considéré comme la première déclaration des droits de l'homme dans le monde. On y retrouve le droit à l'égalité et la liberté de choisir sa religion. La *Charte du Mandé* en Afrique de l'Ouest, élaborée au XII^e siècle, incluait les principes d'égalité, le respect d'autrui, le droit de réparation en cas de préjudice et interdisait l'esclavage. La *Magna Carta*, rédigée en 1215, prévoyait pour la première fois au monde des mesures de protection de la liberté individuelle. En Angleterre, le *Bill of Rights* de 1689 mettait la loi au-dessus du roi. L'*Habeas corpus* en 1679 limitait la détention provisoire arbitraire. Le 4 juillet 1776, la *Déclaration d'indépendance des États-Unis* consacrait les principes de droits inaliénables des individus, d'égalité des hommes, de respect de l'opinion, de l'humanité et proclamait le droit à la recherche du bonheur. En 1789, en France, c'est la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* qui définissait à nouveau les droits de l'homme comme inaliénables, fondamentaux et naturels. Ils étaient accordés aux hommes du simple fait de leur existence.